



Aquitaine

Le CRPF et Domofrance signent une convention de partenariat

Le Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine et Domofrance, entreprise sociale pour l'habitat implantée à Bordeaux, viennent de signer une convention de partenariat qui vise à dynamiser la filière bois de la grande région Aquitaine et à promouvoir l'utilisation des produits bois sur deux axes essentiels : le bois-énergie, avec la volonté des partenaires de s'inscrire dans une démarche collaborative contribuant à l'approvisionnement durable et en circuit court des chaufferies biomasse collectives mises en œuvre par Domofrance ; et le bois construction avec l'engagement de Domofrance pour utiliser du bois d'œuvre local dans ses projets de construction en associant le CRPF pour son expertise dans le processus de traçabilité de la filière et dans sa connaissance des procédés innovants et des structures les portant. Avec ce partenariat, le CRPF souhaite conforter la filière bois-énergie en mobilisant des forêts sous-exploitées par la remise en gestion durable de peuplements privés, favoriser les approvisionnements en circuit court du bois-énergie en provenance du massif girondin, promouvoir l'utilisation des essences locales comme bois d'œuvre dans les opérations de construction, et pouvoir développer des modèles de sylviculture innovants. De son côté, Domofrance souhaite grâce à ce partenariat pouvoir accompagner la transition énergétique et amplifier la démarche RSE de l'entreprise à la fois sur la dimension environnementale et économique, soutenir une filière durable et locale de manière à améliorer l'approvisionnement des chaufferies bois ainsi que la performance économique, contribuer à la stratégie de structuration de la filière bois locale portées par les collectivités territoriales, et contribuer au développement d'un véritable "savoir-faire" en bois-construction issu des forêts d'Aquitaine.

À noter que Domofrance s'est engagé comme partenaire du projet Foreavenir porté par le CRPF, l'un des 24 projets retenus dans le cadre de l'AMI Dynamic bois. Dans ce cadre, comme chacun des partenaires, Domofrance devrait contribuer à la création de 92 emplois supplémentaires par an pour la sylviculture, l'exploitation forestière et l'approvisionnement.